

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MONTCALM

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, M^e NICOLAS ROUSSEAU, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Montcalm, qu'à la séance ordinaire du conseil qui a eu lieu le 13 décembre 2022, il a été adopté le *Règlement numéro 523-1 modifiant la tarification de certains services*.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Une copie dudit règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC.

DONNÉ à Sainte-Julienne, ce 15 décembre 2022.

Me Nicolas Rousseau, OMA
Directeur général et greffier-trésorier